

Partie 1

Règlement de formation

Art.1	Etablissement de formation.....	P3
Art.2	Objectif du cours cariste.....	P4
Art.3	Organisation du cours cariste.....	P4 à 7
Art.4	Prérequis..... P8	
Art.5	Inscriptions, admissions.....	P8
Art.6	Délivrance du permis de cariste.....	P8
Art.7	Frais supportés par les candidats.....	P8
Art.8	Exclusion..... P8	
Art.9	Equipement personnel.....	P9
Art.10	Assurance durant la formation.....	P9
Art.11	Matériel utilisé.....	P9
Art.12	Critères pour atteindre les objectifs pédagogiques.....	P9
Art.13	Mention du droit de recours.....	P9
Art.14	Indication sur la tenue du registre des permis.....	P10
Art.15	Qualification des formateurs.....	P10
Art.16	Financement du cours.....	P10

Art.17	Documentation.....	
.....	P10	
Art.18	Disposition transitoires, entrée en vigueur.....	P10

Règlement d'examens

Art.19	Mention de l'établissement de formation.....	P12
Art.20	Objectif de l'examen.....	P12
Art.21	Organisation et déroulement de l'examen.....	P12
Art.22	Evaluation et notation.....	P12
Art.23	Critères de réussite de l'examen pour l'obtention du permis.....	P13
Art.24	Réussite et répétition de l'examen.....	P13
Art.25	Qualification des experts aux examens.....	P13
Art.26	Dispositions transitoires, entrée en vigueur.....	P13

Toute copie ou utilisation de ce document est interdite. Le centre de formation se réserve le droit de poursuivre toute personne, association ou entreprise concurrente qui ne respectera pas cette clause de protection.

1. Établissements de formation

CDS Combe Driver Service Sàrl, nommé si après (CDS) est un centre de formation et de conseils spécialisé dans le domaine des transports et de la sécurité au travail.

L'entreprise est inscrite au registre du commerce N° réf. CH-550-1150813-4 IDE CHE-475.616.351

2. Objectifs du cours de cariste

- Le candidat connaît les bases légales de la sécurité au travail, il identifie les phénomènes dangereux liés à l'activité de cariste selon le type de machine
- Le candidat reconnaît les éléments de construction, de fonctionnement et d'entretien des machines
- Le candidat connaît les phénomènes physiques liés aux travaux spécifiques des machines
- Le candidat effectue le contrôle et la mise en route des machines
- Le candidat effectue divers travaux de manœuvres délicates

3. Organisation du cours de cariste

3.1. Quatre modules de formation composent l'organisation générale du cours de 4 jours :

3.1.1 Module 1

Objectif général

Les participants appliquent les bases légales et les règles de sécurité dans l'utilisation des chariots élévateurs à contrepoids et à bras télescopiques

Objectifs spécifiques	Méthode pédagogique	Durée
Les participants sont informés sur les bases légales régissant l'utilisation des chariots élévateurs en général	Présentation théorique sur les bases légales et sur les 9 règles vitales appliquées à l'utilisation des chariots élévateurs	1 heure
Les participants savent utiliser les modes d'emplois des machines	Présentation théorique et découverte des différents modes d'emplois des machines	1 heure
Les participants connaissent les différents modes de propulsion des chariots élévateurs et les règles d'utilisation, notamment lors de la mise en service	Travaux pratiques de mise en service et de connaissance générale de fonctionnement des machines, mise en service selon les modes d'emplois.	2 heures
Les participants connaissent les règles de circulation et de comportement général lors de l'utilisation des machines	Présentation théorique sur les règles de circulation, sécurisation des voies de circulation et zones de travail.	1 heure
Les participants utilisent les machines conformément aux règles de circulation	Travaux pratiques de conduite et de manœuvres, explication de la signalisation	2 heures

Test d'évaluation

30 min.

3.1.2 Module 2

Objectif général

Les participants savent conditionner, manipuler et transporter différentes marchandises

Objectifs spécifiques	Méthode pédagogique	Durée
Les participants savent calculer des volumes et des poids de différentes marchandises. Ils lisent correctement les abaques de charge des machines	Présentation théorique sur les bases de la physique et sur la lecture des abaques de charge	2 heure
Les participants savent déplacer différentes charges en tenant compte de leur nature, de leur conditionnement, de leur centre de gravité.	Présentation théorique sur les différents types d'emballages et signalétique. Exercices pratiques et démonstration sur les différents systèmes de conditionnement et sur les risques liés à la manutention des marchandises	1 heure 2 heures
Les participants connaissent les risques liés à la manutention de marchandise dangereuses	Présentation théorique sur les marchandises dangereuses et les risques liés à ce genre de manipulation	1 heures
Les participants connaissent les règles de circulation et de comportement général lors de l'utilisation des machines	Présentation théorique sur les règles de circulation, sécurisation des voies de circulation et zones de travail.	1 heure
Les participants utilisent les machines conformément aux règles de circulation	Travaux pratiques de conduite et de manœuvres, explication de la signalisation	2 heures

Test d'évaluation

3.1.3 Module 3

Objectif général

Les participants savent entretenir et utiliser les machines

Objectifs spécifiques	Méthode pédagogique	Durée
Les participants connaissent les différents modes de propulsion des chariots élévateurs	Présentation théorique sur les différents modes de propulsion	1 heure
Les participants savent effectuer l'entretien correcte des machines à propulsion électrique, en respectant les normes de sécurité liées aux batteries	Exercices pratiques et démonstration sur l'entretien d'une machine à propulsion électrique	1 heure
Les participants savent effectuer l'entretien correcte des machines à propulsion thermique, en respectant les normes de sécurité.	Exercices pratiques et démonstration sur l'entretien d'une machine à propulsion thermique	1 heure
Les participants reconnaissent les différents systèmes hydrauliques (branchement des agrégats, entretien général)	Présentation théorique sur les aspects de sécurité liés aux installations hydrauliques	1 heure
Les participants utilisent correctement les machines avec divers agrégats.	Travaux pratiques de conduite, d'entretien, et d'utilisation de divers moyens hydrauliques (Fourches réglables, pivotantes, pinces, bennes, etc.)	3 heures
Test d'évaluation		30 min.

3.1.4 Module 4

Programme de la journée

Les participants utilisent correctement les machines et sont évalués sur l'ensemble des activités pratiques

Définition	Méthode pédagogique	Durée
Rappel de sécurité	Rappel des consignes de sécurité lors de l'utilisation des machines	30 min
Exercices pratiques d'utilisation générale des machines	Tests pratiques durant les différents exercices	6 heures
Résumé des 4 jours et résultats		30 min.

3.2 Formation de cariste sur 2 jours

3.2.1 Module 1

Objectif général

Les participants appliquent les bases légales et les règles de sécurité dans l'utilisation des chariots élévateurs à contrepoids et à bras télescopiques

Objectifs spécifiques	Méthode pédagogique	Durée
Les participants sont informés sur les bases légales régissant l'utilisation des chariots élévateurs en général	Présentation théorique sur les bases légales et sur les 9 règles vitales appliquées à l'utilisation des chariots élévateurs et règle de circulation	1 heure

Les participants savent calculer des volumes et des poids de différentes marchandises. Ils lisent correctement les abaques de charge des machines	Présentation théorique sur les bases de la physique et sur la lecture des abaques de charge	1 heure
Les participants connaissent les différents modes de propulsion des chariots élévateurs et les règles d'utilisation, notamment lors de la mise en service	Travaux pratiques de mise en service et de connaissance générale de fonctionnement des machines, mise en service selon les modes d'emplois.	2 heures
Les participants utilisent les machines conformément aux règles de circulation	Travaux pratiques de conduite et de manœuvres, explication de la signalisation	3 heures
Test d'évaluation		30 min.

3.2.2 Module 2

Objectif général

Les participants utilisent les machines et leurs différents agrégats en tenant compte des spécificités

Objectifs spécifiques	Méthode pédagogique	Durée
Les participants connaissent les différents agrégats proposés sur les machines	Présentation théorique sur les divers équipements utilisés	1 heure
Les participants connaissent les différents agrégats proposés sur les machines	Exercices pratiques sur les divers équipements utilisés	1 heure
Exercices pratiques d'utilisation générale des machines	Tests pratiques durant les différents exercices	5 heures
Résumé des deux jours et résultats		30 min.

4. Prérequis

A. Cours de 4 jours :

- Les candidats doivent avoir 18 ans ou être sous contrat d'apprentissage
- Parler et comprendre le Français
- Etre en bonne santé

B. Cours de 2 jours

- Même prérequis que le permis premium
- 2 ans d'expérience dans la conduite de chariots élévateurs à contrepoids ou être titulaire d'un permis machiniste, grutier A ou B ou formation jugée équivalente

5. Inscriptions, admissions

- Les participants individuels ne peuvent s'inscrire que par le biais de notre site internet
 - A) Ils doivent remplir un formulaire en ligne indiquant leurs noms, prénoms, date de naissance, adresse complète.
 - B) Ils effectuent le paiement du cours par le biais de notre site internet
 - C) Dès réception du paiement, une convocation est envoyée.
- Les entreprises qui désirent organiser un cours de base à domicile, inscrivent leurs employés directement auprès de notre institution par l'intermédiaire de notre responsable de formation. La convocation ainsi que la facture des journées est directement envoyée à l'employeur.

6. Délivrance des permis de caristes

- Les permis sont délivrés au maximum 10 jours après la réussite de l'examen

- Les documents personnels doivent être en possession de notre administration à l'inscription du candidat
- Les dossiers complets sont archivés dès l'obtention du permis et sont à disposition de l'autorité compétente.

7. Frais supportés par les candidats

- Pour les candidats individuels, les frais sont entièrement à leur charge selon les prix de notre catalogue de formation
- Les frais relatifs aux démarches administratives, aux supports de cours et au matériel didactique sont compris dans le prix du cours
 - 1.** Pour les entreprises mettant à disposition le matériel (élévateurs), le prix est compté globalement pour les journées. Le montant est négocié avec le client.
 - 2.** Les participants ont à leur charge les frais concernant l'équipement personnel de sécurité (EPI), les frais liés aux recours éventuels si ces derniers leurs donnent tort

8. Exclusions

- Toutes personnes ne répondant pas aux exigences des conditions générales de CDS Combe Driver Services Sàrl
- Toute personne mettant en danger les participants par un comportement irrespectueux de la sécurité exigée lors de la formation
- Toute personne se présentant à la formation sans l'équipement de protection individuel mentionné ci-après
- Toute personne se présentant dans un état affaibli après avoir consommé de l'alcool, des stupéfiants ou médicament et qui par son comportement est clairement incapable de suivre la formation
- En cas d'exclusion, le montant facturé est dû et aucun remboursement ne sera effectué

9. Equipement personnel des participants

- Chaque participant doit être muni au minimum des EPI suivants :
 - A) Habits de travail (haute visibilité)

- B) Souliers de sécurité
 - C) Les participants adaptent leurs tenues selon la météo
- EPI fournis en prêt par le centre de formation :
- A) Casque de protection
 - B) Gilet de haute visibilité (en cas de besoin)
 - C) Protection auditive
 - D) Protection des yeux
 - E) Gants de protection

10. Assurance durant la formation

- Les participants doivent être assurés contre les accidents du travail.
- L'institution se décharge de toutes responsabilités en cas d'accident survenu lors des travaux pratiques, dans la mesure où le candidat n'a pas respecté les consignes de sécurité données par le centre de formation ou par l'instructeur.

11. Matériel utilisé

- Toutes les machines mises à disposition ou louées doivent respecter en tous points les normes de sécurité en vigueur.
- En cas de dommages causés lors des exercices ou lors des examens, l'assurance responsabilité civile du centre de formation prend en charge les réparations.
- Un participant qui, de manière volontaire aura causé des dommages à la machine ou au matériel mis à disposition, ou s'il n'a pas respecté les directives du formateur ou de l'expert, sera considéré comme responsable et devra participer aux frais de réparations dans leurs totalités.

12. Critères pour atteindre les objectifs pédagogiques

- La formation se déroule selon le processus suivant :
 - A) Toutes les matières sont étudiées théoriquement sous forme de présentation.
 - B) Les diverses expériences sont échangées durant la théorie par exemple sous forme de travail de groupe ou de démonstrations.
 - C) Des travaux pratiques sont organisés pour mettre en application la théorie
 - D) Les participants exécutent ces travaux sous le contrôle permanent du formateur. Les corrections sont appliquées immédiatement.

- E) Un retour en lien avec la théorie est toujours appliqué ce qui permet aux apprenants de comprendre correctement la matière.

13. Mention du droit de recours

Les décisions de la direction du centre de formation, portant sur l'admission d'un candidat aux cours ou contestant le résultat d'un examen peut faire l'objet d'un recours. Le recours doit être adressé par écrit à la direction de l'institution dans les 30 jours après les décisions de la direction du centre de formation.

- Les experts se réunissent et prennent connaissance du dossier.
- Ils convoquent le directeur du centre ainsi que le responsable de formation et ensemble ce groupe revoit tous les résultats du candidat.
- Après délibération, le candidat est convoqué et tous les éléments sont réévalués avec ce dernier.
- En cas de litige, un expert externe peut être mandaté par le centre de formation ou par le candidat pour réévaluer le dossier et ce dernier tranchera contre ou en faveur du plaignant.
- Toutes les séances de recours sont résumées dans un rapport écrit dont une copie est envoyée au plaignant, à la Suva et au centre de formation.
- L'ensemble des parties prennent une décision définitive sur le cas et signent le rapport.
- Dès la décision arrêtée, le dossier reprend son cours normal de traitement

En cas de litige, le fort est à l'adresse du centre de formation

14. Indication sur la tenue du registre des permis

La base de données des candidats se compose des indications suivantes :

- Nom, Prénom
- Date de naissance
- N° AVS
- Date de l'examen

15. Qualification des formateurs

- Les formateurs doivent prouver qu'ils sont en possession du permis de cariste depuis 3 ans au minimum
- Les formateurs sont titulaires du certificat N°1 du brevet fédéral de formateurs d'adultes ou sont tenus de suivre cette formation au plus tard dans l'année qui suit leur engagement
- Les dossiers que les formateurs doivent nous présenter contiennent les éléments suivants :

- A) Curriculum Vitae
- B) Certificat d'instructeur
- C) Copie du permis de cariste
- D) Certificats des employeurs
- E) Autre (diplômes divers, formation reçue etc.)

- Le centre de formation établit un calendrier des formations continues qui doivent être suivies par le formateur.
- Une journée de formation continue annuelle est programmée au début de chaque année par le centre de formation.
- Les formateurs ont l'obligation de suivre également une journée, tous les deux ans, de formation continue sur les connaissances pédagogiques et didactiques.

16. Financement du cours

- Le centre de formation est une entreprise privée. Les prix sont affichés en fin de chaque année pour l'année suivante.
- Le montant de la facture est à nous payer 10 jours avant la formation

17. Documentation

- Les candidats au permis de cariste reçoivent un support de cours complet

18. Dispositions transitoires, entrée en vigueur

- Aucune dispositions transitoires
- L'entrée en vigueur est au 1^{er} janvier 2017

Partie 2

Examens

19. Mention de l'établissement de formation

Le centre de formation CDS Combe Driver Services Sàrl est seul compétent pour organiser les examens en vue de l'obtention de l'attestation de formation de conductrices et conducteurs de chariot à bras télescopique et à contrepoids

20. Objectif de l'examen

Les candidats au permis de cariste sont capables d'utiliser des élévateurs à contrepoids et à mâts télescopiques dans un souci de respect des bases légales de la sécurité au travail. Ils ont un comportement adapté aux diverses situations possibles mises en avant durant l'examen et sont aptes à exercer leur activité professionnellement.

21. Organisation et déroulement de l'examen

Les examens sont effectués sur une journée directement à la fin de la formation

L'examen s'organise selon deux dispositifs :

- À l'adresse du centre de formation Rue des Alpes 8 – 1123 Aclens
- Directement à l'adresse de l'entreprise qui mandate le centre de formation

Nombre de participants maximum : 12 candidats

Durée de l'examen : 1 heure

Examen théorique :

L'exigence est d'avoir une salle suffisamment grande, bien éclairée et chauffée si besoin. Les candidats doivent être isolés les uns des autres et pouvoir effectuer l'examen théorique dans les meilleures conditions.

L'examen théorique s'effectue à la fin de chaque journée de formation et dure 30 minutes

Seul un expert est présent dans la salle d'examen. Il veille à la bonne conduite générale

Dès que l'examen est terminé, l'expert reprend les copies et effectue la correction dès que les candidats sont sortis.

Examen pratique :

Les candidats doivent utiliser une machine mise à disposition soit par le centre de formation, soit par leur entreprise, soit ils utilisent leur propre machine. Dans tous les cas, toutes les machines doivent être conformes et dans un état irréprochable. Si une machine est jugée non conforme, elle ne sera pas utilisée pour l'examen. Dans ce cas, le candidat devra utiliser la machine mise à disposition par le centre de formation.

A tour de rôle, les candidats doivent effectuer plusieurs missions données par les experts. Ils sont évalués durant la dernière journée de formation

22. Evaluation et notation

Examen écrit :

- 10% d'erreur au maximum

Examen pratique :

L'expert évalue le participant selon la grille d'évaluation.

Chaque erreur constatée par l'expert est inscrite sur la grille d'évaluation en point d'évaluation.

Passé le nombre de 13 points, l'examen est considéré comme échoué.

23. Critères de réussite de l'examen pour l'obtention du permis

- L'examen pratique doit 13 points maximum
- L'examen écrit ne doit pas avoir plus 10% d'erreur
- L'examen qui n'est pas réussi doit être refait

24. Réussite et répétition de l'examen

1. Réussite

En cas de réussite de l'examen, le candidat reçoit une attestation à la fin de la dernière journée.

2. Répétition

- En cas d'échec, le participant est averti de son échec

- Le détail des erreurs est communiqué au participant s'il le demande
- Le candidat doit prendre contact avec le centre de formation pour se réinscrire à un autre examen ou partie d'examen.

25. Qualifications des experts aux examens

- Les Experts aux examens sont recrutés par le centre de formation et présentent un dossier complet comprenant au moins:
 - A. Un Curriculum vitae
 - B. Justificatif de formations diverses (CFST, Technique liée aux élévateurs, BFFA etc.)
 - C. Copie du permis de cariste
 - D. Certificats des employeurs mentionnant les expériences acquises dans le domaine
 - E. Une lettre de motivation
- Le dossier est traité par la direction du centre de formation qui peut aller rechercher des informations dans l'entreprise du candidat expert. Le centre de formation accepte ou refuse la candidature de l'expert et l'informe dans un délai d'un mois sur sa décision.
- Une journée de formation est effectuée par année. Elle a lieu à Aclens en janvier de chaque année.
- La formation traite d'un ou plusieurs des sujets suivants :
 - A. Connaissance sur l'ordonnance sur la prévention des accidents et maladies professionnelles (OPA)
 - B. Connaissance sur l'ordonnance régissant la sécurité lors des travaux de construction (OT constr.)
 - C. Connaissance des diverses directives traitant de l'utilisation des machines
 - D. Connaissance du présent règlement interne et processus de fonctionnement
 - E. Evolution technique des machines
 - F. Nouveautés

G. Dynamique de groupe

H. Bases de la formation

- Les sujets de formation peuvent également évoluer ou répondre à des questions spécifiques
- La formation dure un jour.

Dispositions transitoires, entrée en vigueur

- Pas de dispositions transitoires
- Entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017